CONSEIL MUNICIPAL **COMMUNE DE TRIAIZE**

LISTE DES DELIBERATIONS
Examinées le 29 MAI 2024

N°	*Objet*		*Décision*
2024/37	**Avenant n°2 au marché de travaux : rénovation et réhabilitation des espaces Mairie – Logement – Bureau de Poste / LOT 8 Revêtement sols souples - Peinture**	*Objet de l'avenant : remplacement du sol carrelage (prévu au lot 7 Chape Carrelage Faïence) par un sol souple au RdC Bureau. Nouveau montant du marché : 26 188.59 € HT*	unanimité
2024/38	**Avenant n°3 au marché de travaux : rénovation et réhabilitation des espaces Mairie – Logement – Bureau de Poste / LOT 4 Menuiseries Extérieures et Intérieures**	*Objet de l'avenant : pose de plinthes au RDC et pose plexiglass sur meuble de l'agence postale et cylindre sur placard mairie. Il y aura une moins-value au marché lot 7 carrelage. Nouveau montant du marché : 72 402.73 € HT*	unanimité
2024/39	**Demande de subvention voirie de marais au Département de la Vendée – travaux de voirie 2024**	*Pour une dépense estimée à 68 073.50 € HT*	unanimité
2024/40	**ADMISSION EN NON-VALEUR – EXERCICE 2024 Budget communal 14700**	*Pour un montant total de 612.75 €*	unanimité
2024/41	**Demande d'une subvention exceptionnelle par le club de foot U.S.M.T - Côte de Lumière**	*Subvention exceptionnelle de 100 Euros sous réserve d'avoir le budget*	unanimité
2024/42	**Proposition d'avenant à la convention avec le Conseil Départemental relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement – année 2024**	*Montant prévisionnel de l'avenant pour l'année 2024 est de 428.83 €*	unanimité
2024/43	**Groupement de commandes pour la réalisation de diagnostic et schéma directeur des systèmes d'assainissement d'eaux usées sur le territoire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral – Avenant n°2– Autorisation de signature**	*Lors de l'exécution du marché, des différences de linéaires ont été constatées et des prestations ont été ajustées. Les modifications introduites par l'avenant apportent une moins-value globale de 5,65 € H.T. Nouveau montant du marché : 29 190,05 € H.T.*	unanimité
2024/44	**Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) : proposition des Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables et modalités de concertation**	*Mettre à disposition du public, pendant une durée de 20 jours, en format électronique et en papier accessible à la mairie sur les jours et heures d'ouverture, la cartographie sur les zones d'accélération d'énergies renouvelables par filières et un document permettant la compréhension du choix de la localisation des zones, accompagnés d'un registre en ligne et papier ;*	unanimité
2024/45	**URBANISME – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal**	*3 observations ont été faites*	unanimité
2024/46	**Sydev – renforcement BT P0007 ZA les Hautes Pelées et effacement des réseaux rue de l'Hippodrome – estimation**	*Les travaux s'élèveraient à 397 222 € TTC - la participation de la commune serait de 85 400 €. Validation auprès du Sydev pour le lancement des études pour 2025*	unanimité
2024/47	**Rapport des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT) - Alinéa 4) Marchés publics**		le conseil municipal a pris acte
2024/48	**Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT). Al. 15 – Droit de Préemption Urbain**		le conseil municipal a pris acte

En application de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, article L.2121-25 modifié du CGCT
Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
Suppression du compte-rendu des séances - Création de la liste des délibérations du conseil municipal
Les délibérations sont consultables à la mairie (accueil)

Affiché le 04/06/2024
Le Maire

Guy BARBOT